

Adresse de la municipalité de Porrentruy (Mont-Terrible) qui annonce avoir transmis au directoire du district l'argenterie des églises et 24 cloches à convertir en bouches-à-feu, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Porrentruy (Mont-Terrible) qui annonce avoir transmis au directoire du district l'argenterie des églises et 24 cloches à convertir en bouches-à-feu, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 351;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36176_t2_0351_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

salle des séances de la Société populaire, le fauteuil fut occupé par le vieillard qui pour faire sentir aux indigents les bons effets de cette fête proposa en leur faveur une quête générale dans la ville. Les 10 jeunes citoyennes se chargèrent de cette mission aux applaudissements des assistants, cette quête produisit environ 600 livres qui furent distribués par des membres de la Société à leurs frères indigents.

20

La municipalité de Porrentruy, département du Mont-Terrible, fait part à la Convention de l'empressement avec lequel elle s'est portée à remettre au directoire du district les effets en or et argent des églises de cette commune, dont le montant est de 232 marcs, et de l'envoi qu'elle a fait à Besançon de 24 cloches pour être converties en bouches-à-feu. Elle invite la Convention à rester à son poste (1).

Mention honorable (2).

[Porrentruy, 18 niv. II. Au présid. de la Conv.]
(3)

« Citoyen,

La municipalité de Porrentruy, district du même nom, département du Mont-Terrible, se fait un devoir de te faire part du zèle et empressement avec lequel elle s'est portée à remettre au Directoire de district, les effets en or et argent des églises de cette commune, dont la pesanté est de 232 marcs, outre deux croix de deux ci-devant chevaliers de St Louis : Pallain et Pommier, et en outre, on a envoyé 24 cloches de différentes pesanté à Besançon, pour les convertir en bouches à feu; qu'enfin à la nouvelle de la prise de l'infâme Toulon, les autorités constituées et la commune ont fait une fête civique autour de la ville et au Temple de la Raison des plus ferventes et patriotiques.

Nous te donnons avis de ces différents objets pour que tu les manifestes à la Convention nationale et pour que tu lui portes notre vœu qui est, qu'elle reste à son poste. Salut et Fraternité. »

COLLON (maire), ROEDEL (agent nat.), Joseph JOLLOT (off. mun.), LHOSTE (off. mun.), Henri Joseph NICOL (off. mun.), Xavier JEUKER (off. mun.), J.-R. LHOSTE (secrét. greffier), LAEDERER (off. mun.).

21

L'agent national près le district d'Annecy, rend compte de l'alégresse qui a éclaté dans cette contrée à la nouvelle de la prise de Toulon. Il annonce qu'à la suite des fêtes par lesquelles on a célébré ce triomphe, plus de 1,200 paires de souliers ont été offertes en don patriotique; que bientôt un couple de saints et leur riche mobilier vont être mis en réquisition; que plus de 5,000 liv. accompagneront ce

pieux envoi, et que les sans-culottes qui les ont offertes ont oublié la médiocrité de leur fortune pour ne penser qu'aux besoins de leurs frères d'armes (1).

Mention honorable (2).

[Annecy, 4 niv. II] (3)

« Citoyens Représentants,

La liberté triomphe, les rois sont abattus; la prise de Toulon lève tout espoir; les sans culottes de la commune d'Annecy félicitent la Convention nationale de l'heureux succès des mesures qu'elle a prises pour assurer le bonheur de la France. Ils se réjouissent de ce que leurs frères ont partagé les lauriers dans la journée du 27. S'ils y ont versé leur sang pour chasser les tyrans du sol de la liberté, ils ont cimenté de plus fort l'union du Mont-Blanc à la République française.

Dès le moment que cette heureuse nouvelle fut apportée, l'on n'entendit plus que ces mots; Vive la Convention, Vive la Montagne, les ténèbres de la nuit disparurent, les hymnes patriotiques et les farandoles ne cessèrent jusqu'au jour. Le trois, la joie ne fait qu'augmenter les sans culottes n'écoutant plus que l'enthousiasme de la liberté, ne pouvant plus supporter l'aspect du lieu qui servit d'habitation à l'infâme Laflichère qui avoit conspiré contre la liberté de sa patrie, ont devancé l'arrêté du représentant qui en avoit ordonné la démolition; ils ont porté les premiers coups et bientôt à la place de cette maison d'horreur, on ne verra plus qu'un monument gravé sur pierre brute qui retracera à nos neveux le tableau de la vengeance nationale et le sort qui attend les rebelles.

Cette journée a fini par des danses, des banquets fraternels et les sans culottes ainsi que les membres des autorités constituées ont renouvelé le serment de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour punir les lois populicides, les atrocités de Pitt, les assassinats et les empoisonnements commandés par ses semblables.

Plus de 1200 paires de souliers sont offerts en dons patriotiques. Bientôt un couple de saints et leur riche mobilier vont être mis en réquisition et prendront le chemin de l'hôtel des monnoies. Plus de cinq mille francs accompagneront le pieux envoi: les sans-culottes qui les ont offerts ont oublié la médiocrité de leur fortune pour ne penser qu'aux besoins de leurs frères d'armes. Salut et Fraternité. »

BURNOD (agent nat.).

22

La société populaire et républicaine de Nant, district de Milhau, écrit que son silence jusqu'ici doit être pris pour un acquiescement parfait à toutes les mesures adoptées par la Convention; que tout l'or et l'argent de cette commune vient d'être envoyé au district, et

(1) P.V., XXIX, 261. Mention dans J. Sablier, n° 1079; M. U., XXXV, 429; C. Eg., p. 125.

(2) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl.).

(3) C. 288, pl. 878, p. 13.

(1) P.V., XXIX, 262. Mention dans J. Sablier, n° 1079.

(2) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl.).

(3) C. 288, pl. 887, p. 19.